

« RÉELLEMENT LIBRES... ! »

« Comme Jésus parlait ainsi, plusieurs crurent en lui. Et il dit aux Juifs qui avaient cru en lui : Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira. Ils lui répondirent : Nous sommes la postérité d'Abraham, et nous ne fûmes jamais esclaves de personne ; comment dis-tu : Vous deviendrez libres ? En vérité, en vérité, je vous le dis, leur répliqua Jésus, quiconque se livre au péché est esclave du péché. Or, l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison ; le fils y demeure toujours. Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres... ! » Jean 8:30-36.

En ayant cru en Lui, ces Juifs firent le premier pas vers Jésus, selon qu'il est écrit : « Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la Parole de Christ... ! » Rom 10:17. Cependant, croire ne signifie pas encore connaître pleinement Celui en qui l'on croit. Pour passer de l'état d'auditeurs à celui de disciples, ces Juifs avaient besoin d'entrer « à l'intérieur de » ce qu'ils croyaient, c'est-à-dire, dans la Vérité, ainsi que le dit Jésus : « Si vous demeurez dans ma Parole, vous êtes vraiment mes disciples ; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira ! » Jn 8:31-32. Or : « Qu'est-ce que la vérité... ? », avait demandé Pilate à Jésus ! Et Jésus n'avait pas répondu à Pilate, puisque la Vérité elle-même était en Personne devant lui. En effet, avant d'être une Parole, la Vérité est d'abord une Personne, Jésus-Christ qui, en « nous affranchissant de la loi du péché et de la mort » Rom 8:2, nous a rendus participants de la liberté par Son Esprit... !

Sans la Révélation de la foi, la vérité ne serait qu'une théorie stérile nous laissant captifs de l'esprit du monde. Mais quand elle est reçue par l'Esprit, la vérité opère en nous ce qu'elle dit, car elle ne saurait nous convaincre de péché sans nous en affranchir. Or, de même qu'il n'y a pas de vérité sans liberté, il n'y a pas non plus de liberté sans vérité qui en est le fondement. En ce monde, au même titre que la justice et la paix, la liberté est la chose, à la fois, la plus réclamée et la plus incomprise par l'homme, ou, lorsqu'il pense l'avoir comprise, sa compréhension est à l'opposé de la Pensée de Dieu. En effet, aux yeux de l'homme irrégénéré, l'image de la liberté, comme celle du bonheur, serait un monde sans barrières ni lois, et cela sans réaliser alors que les hommes se battraient pour donner plus d'espace et de possessions à leur « moi » insatiable. D'où les lois spirituelles de la Parole de Dieu, lesquelles, au contraire, loin de contrecarrer ou d'annuler la liberté des enfants de Dieu, la préservent et permettent à chacun de manifester la diversité et les richesses de cette liberté vécue dans la vérité... !

Ainsi, contrairement à la liberté rêvée par l'homme où toute obligation et toute défense seraient bannies, la Liberté de l'Esprit, elle, se présente comme ayant sa propre loi, selon que le dit l'Écriture : « ... Si quelqu'un écoute la parole et ne la met pas en pratique, il est semblable à un homme qui regarde dans un miroir son visage naturel, et qui, après s'être regardé, s'en va, et oublie aussitôt quel il était. Mais celui qui aura plongé les regards dans la loi parfaite, la loi de la liberté, et qui aura persévéré, n'étant pas un auditeur oublieux, mais se mettant à l'œuvre, celui-là sera heureux dans son activité ! » Jac 1:23-25. C'est-à-dire, heureux, déjà, dans « sa mise en pratique » de la Parole. Ainsi, il est donc une loi propre à la liberté, qui, loin de restreindre cette liberté, au contraire, la régit comme un « espace » en nous, nous donnant toute latitude de pratiquer la Parole de Dieu, sans en être nous-mêmes le premier obstacle... !

Cette union de la liberté et de sa loi, loin d'être contradictoire, est d'autant plus évidente que le préambule des « dix commandements » contient déjà la promesse de la liberté, en disant : « Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude... ! » Exode 20:2. Ces paroles annonçaient déjà la liberté dans laquelle les Israélites allaient être en état de pratiquer les commandements. Et ceci, à plus forte raison, en ce qui concerne Jésus-Christ, dont l'apôtre Pierre écrit : « Sachez donc, hommes frères, que c'est par lui que le pardon des péchés vous est annoncé, et que quiconque croit est justifié par lui de toutes les choses dont vous ne pouviez être justifiés par la loi de Moïse... ! » Act 13:38-39. Ainsi, la liberté spirituelle est l'état intérieur de l'âme en qui elle habite ; liberté dont la loi a prescrit pour nous ce qui est « illimité », c'est-à-dire, la Mesure selon Dieu de Sa Plénitude en nous... !

S'il y eut des personnes qui vécurent « réellement libres », ce furent bien Adam et Eve. D'autant plus libres qu'ils n'avaient jamais eu besoin d'être libérés, puisqu'ils n'avaient pas encore péché. Or, ce fut là, avant leur transgression, avant la chute, dans ce Jardin planté par Dieu Lui-même : Gen 2:8, qu'Adam et Eve reçurent le premier commandement, ainsi que nous le rapporte l'Ecriture : « L'Eternel Dieu donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras... ! » Gen 2:16-17. Un commandement, déjà, dans le Jardin d'Eden, et cela, non pas en conséquence du péché, mais avant celui-ci ? Etait-il donc besoin d'un commandement là où régnait le bonheur parfait ? Mais, au fait Adam et Eve étaient-ils conscients de leur bonheur, de leur liberté ? C'est ici qu'un des mystères nous est révélé. En vérité, nous ne sommes conscients que de ce dont nous sommes responsables... ! Or, il n'y a pas de responsabilité sans obéissance, et il n'y a pas d'obéissance sans, au moins, un commandement auquel obéir ! Ce fut donc par un commandement qu'Adam et Eve furent rendus pleinement conscients de leur liberté, en les rendant responsables des choix que cette liberté leur permettait de faire. Car il est dans la Nature de Dieu d'être, non pas un dominateur, mais un Père avec les risques et les peines que le comportement de Ses enfants peut susciter dans l'usage de leur liberté... !

Ainsi, l'obéissance est le garant de notre liberté pour laquelle Christ nous a affranchis : Gal 5:1. Et ceci découlant de l'Exemple même de Christ qui, suite à la chute causée par la désobéissance d'Adam, a réintroduit pour nous la liberté par Sa propre obéissance, selon ce que dit l'Ecriture : « Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes... ! » Rom 5:19. Cette liberté perdue par Adam, puis retrouvée en Christ, n'est-elle pas infiniment plus grande que ses exigences mêmes... !

Paul écrit : « Celui qui est mort est libre du péché... ! » Rom 6:7. En fait, selon la parole de l'apôtre, être libre : c'est être mort ! Certes, nous aurons toujours besoin ici-bas de veiller et de prier, afin d'être gardés de la tentation comme du découragement, cependant nous pouvons être morts au péché, c'est-à-dire, morts à ce qui, en nous, est encore de la même nature que le péché par la convoitise. Or, la convoitise tourmente celui qui y cède. Aussi, être convaincu de péché consiste justement à vouloir être délivré de ce tourment ; et là, c'est déjà commencer à être libre. C'est alors que l'on réalise l'insondable Amour de Dieu qui pardonne. Car, si nous ne pouvons être sanctifiés qu'un jour après l'autre, c'est parfaitement, et pour toujours, que nous sommes pardonnés. C'est là l'inaltérable joie d'être libres en Christ... !

« Si donc le Fils vous affranchit, dit Jésus, vous serez réellement libres... ! » Jn 8:36. Pourquoi donc ces paroles « réellement libres » ? Ne suffit-il pas simplement de l'être, ou serait-il possible d'être libres sans l'être réellement ? Nous sommes réellement libres en ce que notre liberté est une « réalité », et non pas une « apparence » comme l'était celle de ces Juifs qui répondirent à Jésus : « Nous sommes la postérité d'Abraham, et nous ne fûmes jamais esclaves de personne ; comment dis-tu : Vous deviendrez libres ? En vérité, en vérité, je vous le dis, leur répliqua Jésus, quiconque se livre au péché est esclave du péché... ! » Jn 8:33-34. La liberté, en effet, ne saurait être vécue, au point de devoir s'attirer cette admonestation de l'apôtre Paul qui écrit aux Corinthiens : « Prenez garde, toutefois, que votre liberté ne devienne une pierre d'achoppement pour les faibles... ! » I Cor 8:9. Ou encore celle de Pierre, disant : « ... Etant libres, sans faire de la liberté un voile qui couvre la méchanceté... ! » I Pier 2:16. Ainsi, la liberté est réelle en ce sens aussi qu'elle ouvre notre cœur à comprendre les obstacles, les blocages de nos frères et sœurs en la foi, afin qu'ils s'ouvrent, à leur tour, à cette liberté intérieure... !

En effet, le souci, la souffrance, l'épreuve peuvent assiéger cette liberté, mais sans la réduire. Car la liberté spirituelle en nous est cet espace de Paix divine que ni l'abattement ni le doute ne sauraient dissiper. Et parce que cette liberté est, non pas à l'extérieur, mais à l'intérieur de nous, les choses temporelles peuvent affecter notre vie, mais jamais elles ne pourront altérer, en nous, les biens éternels... !